1ER FESTIVAL INTERNATIONAL

DU JEU D'ECHECS

DE BOUCAU-TARNOS

ECHECS

SICSBT

Présentation

La salle de jeu **JOSEPH BIARROTTE** est située **à l'angle de la D817 et du chemin de Saubis à côté de la boulangerie *A l'ombre des palmiers*, 40220 TARNOS**, **LANDES, FRANCE.**

Différents moyens de parvenir à la salle de jeu :

- Sortie de l'autoroute A63 Bayonne centre ou Bayonne nord (carte plus bas)
- Par train, gare de **Bayonne** https://www.sncf.com/fr/gares/bayonne/OCE87673004/departs-arrivees/gl/departs
- Par avion, Aéroport de **Biarritz Pays Basque** https://biarritz.aeroport.fr/fr/

Signalez-nous votre heure d'arrivée à la gare ou à l'aéroport sur notre mail festival.echecs.boucau.tarnos@gmail.com ou sur WhatsApp 06 43 09 78 96 uniquement. Nous ne prenons pas d'appel ni de SMS.

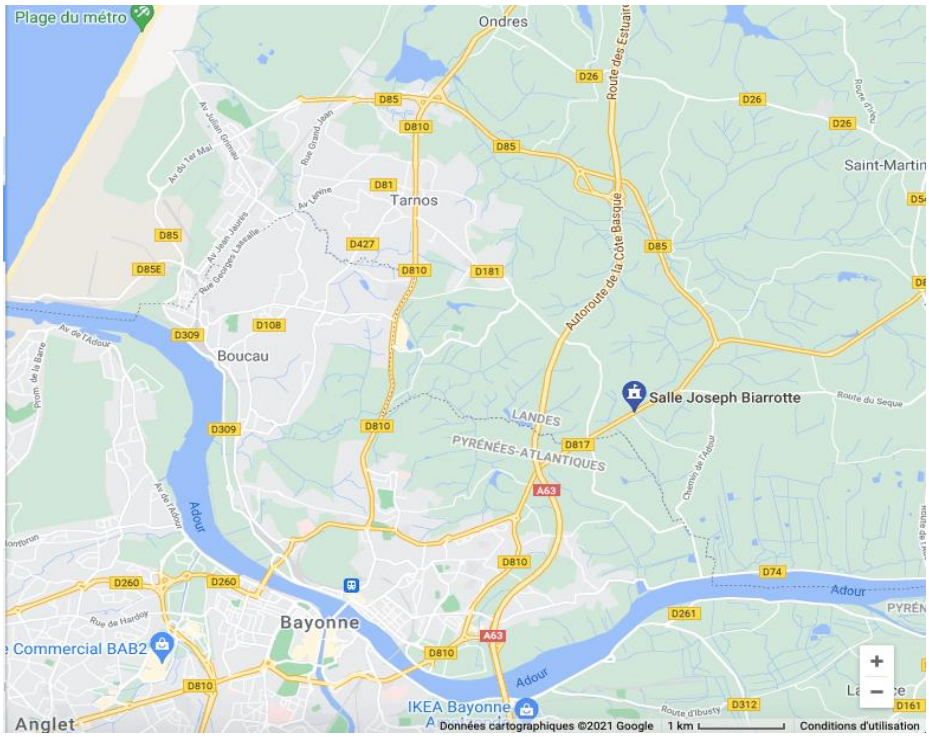

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TOURNOI

ARTICLE 1 – PRÉSENTATION

Le club ECHECS SICSBT (Société Intercommunale Culturelle et Sportive de Boucau-Tarnos)

organise le

1er Festival International du Jeu d'Echecs de Boucau-Tarnos

Du 9 juillet au 17 juillet 2022

Salle de jeu JOSEPH BIARROTTE
A l'angle de la D817 et du chemin de Saubis, 40220 Tarnos, Landes

ARTICLE 2 - DROITS D'INSCRIPTIONS

Les droits d'inscriptions sont payables **uniquement** en ligne à l'adresse suivante www.echecs-sicsbt.com
Ni chèques ni espèces.

Adulte : 55 euros (70 € à compter du 24 juin)
Jeunes : 45 euros (60 € à compter du 24 juin)

Les inscriptions sont closes le jeudi 7 juillet 2022 à minuit.
Il n'y aura aucune inscription sur place.

ARTICLE 3 – RÈGLEMENTS APPLIQUÉS

3.1 Le tournoi est ouvert aux licenciés A FFE et aux joueurs étrangers ayant un identifiant FIDE.

3.2 Les règles du jeu sont celles de la FFE et de la FIDE, adoptées au 88e congrès FIDE à Antalya, Turquie, applicables depuis le 1er janvier 2018.

3.3 Le tournoi, homologué FFE sous le N° 53303 et FIDE sous le N° 266497 se joue en 9 rondes.
Il donne la possibilité de réaliser des normes.

3.4 Les appariements se font au Système Accéléré Dégressif.

Les appariements officiels sont affichés sur le lieu du tournoi au plus tard 2 heures avant le début de chaque ronde. Les appariements publiés auparavant, y compris sur le site FFE, sont donnés à titre indicatif.
Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant effectué le pointage le samedi 9 juillet entre 10h et 12h. Tout joueur se présentant après 12h00 sera apparié pour la ronde 2 avec 0 (zéro) point.

3.5 Avant 20 coups joués, un match nul par accord mutuel doit être validé par l'arbitre sous peine de double forfait.

3.6 Un joueur peut prendre un seul « BYE » lors des 6 premières rondes, c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant un demi-point (0,5 point).
Pour cela il doit prévenir l'arbitre avant la fin de la ronde précédente.

ARTICLE 4 – CADENCE ET FORFAIT

4.1 La cadence est de 90 minutes pour les 40 premiers coups puis 30 minutes avec un incrément de 30 secondes par coup durant toute la partie.
La notation est obligatoire durant toute la partie.

4.2 Tout joueur qui arrive devant l'échiquier plus d'une heure après l'annonce du début de la ronde par l'arbitre perd la partie par forfait.

Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi.
Pour signaler un forfait, contacter l'arbitre principal par SMS au 06 84 11 02 32 en indiquant nom, prénom et la raison du forfait.

Un joueur absent, sans en avoir notifié l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Un forfait non justifié fera l'objet d'une enquête administrative. Tout abandon ou forfait non justifié sera signalé à la direction nationale de l'arbitrage de la F.F.E pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

ARTICLE 5 - HORAIRES

Pointage des participants	Samedi	09	juillet	10h - 12h
Cérémonie d'ouverture	Samedi	09	juillet	14h00
Ronde 1	Samedi	09	juillet	14h30
Ronde 2	Dimanche	10	juillet	14h00
Ronde 3	Lundi	11	juillet	14h00
Ronde 4	Mardi	12	juillet	14h00
Ronde 5	Mercredi	13	juillet	14h00
Ronde 6	Jeudi	14	juillet	14h00
Ronde 7	Vendredi	15	juillet	14h00
Ronde 8	Samedi	16	juillet	14h00
Ronde 9	Dimanche	17	juillet	9h00
Cérémonie de remise des prix	Dimanche	17	juillet	16h00

La zone de jeu est ouverte 15 minutes avant chaque ronde.

Tournoi de Blitz en 3 soirées	Lundi 11, mardi 12 et mercredi 13 juillet	20h00
Simultanée	Vendredi 15 juillet	10h00

ARTICLE 6 - PRIX

La totalité des inscriptions est reversée dans les prix.
1er prix garanti = 1.200 euros
Prix par catégories

Les prix du classement général sont répartis au système Hort.
Les prix ne sont pas cumulables. Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit.
Un joueur au Elo estimé pourra prétendre à un prix uniquement dans la catégorie correspondant à sa performance à l'issue de la ronde 9.
La liste définitive des prix est affichée sur place avant la ronde 5.

En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

1- Prix du classement général,
2- Prix par catégorie.

Les prix sont distribués uniquement sous forme de chèques (ou de virement dans le cas de joueur étranger). La présence du lauréat pour recevoir son prix est obligatoire. Tout joueur absent à la cérémonie de clôture renonce à son prix. Aucun prix ne sera remis à une tierce personne.

ARTICLE 7 - CLASSEMENT ET DEPARTAGES

7.1 Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.
Victoire à 1 point, partie nulle à ½ point et la perte à 0 point.

7.2 Le départage des ex-aequo sera réalisé en appliquant successivement dans l'ordre les systèmes suivants :

1 Cumulatif
2 Buchholz tronqué
3 Performance

ARTICLE 8 - FIN DE PARTIE

8.1 Immédiatement après l'issue de la partie, le vainqueur (le joueur ayant les blancs en cas de nulle) saisit le résultat à la table d'enregistrement et vérifie qu'il est correctement enregistré.

8.2 Pour être prise en compte, une erreur à la ronde r doit être signalée à l'arbitre, au plus tard avant la publication des appariements de la ronde r + 2. Passé ce délai, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement individuel ELO du joueur (D8- C.04.2 LA).

ARTICLE 9 - RAPPELS

9.1 Une tenue correcte est exigée. Les tenues de plage sont prohibées.

9.2 Les téléphones mobiles devront être éteints. Si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans la zone de jeu, le joueur en question perd immédiatement la partie. Tout son émis, sonnerie, alarme ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.

9.3 Les joueurs ne devront posséder aucun moyen électronique de communication dans la zone de jeu.

9.4 Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle, les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle.

9.5 Si l'arbitre a des soupçons de tricherie envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur Juridique si les faits sont avérés.

9.6 Les photos avec flash ne seront acceptées que durant les dix premières minutes de la ronde.
Tout joueur, même mineur, donne implicitement son accord pour être pris en photo.

9.7 Les joueurs mineurs qui ont fini leur partie sont sous la responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs.

9.8 Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

9.9 Toute dégradation de matériel entraînera l'exclusion de la ou des personnes concernées.

9.10 Il est strictement interdit de fumer, vapoter, manger ou d'apporter des boissons alcoolisées dans la zone de jeu.

9.11 Tout comportement incorrect des joueurs et des spectateurs dans la salle de jeu y compris à l'extérieur de la salle de jeu et sur le lieu d'hébergement de notre partenaire hôtelier pourra être sanctionné.

9.12 Les analyses sont interdites dans la zone de jeu.
Une salle d'analyse est mise à la disposition des joueurs qui ont terminé leur partie.

9.13 En s'inscrivant, tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement ainsi que la « Charte du Joueur d'Echecs ».

ARTICLE 10 - ARBITRAGE

L'arbitre principal est Pierre LAPEYRE, Arbitre Fédéral Elite 2, Arbitre International
L'arbitre adjoint est Hélios BOTAYA

ARTICLE 11 - JURY D'APPEL

Un jury d'appel est constitué avant le début de la première ronde et est affiché en annexe à l'entrée de la zone de jeu.

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre.

Le joueur qui saisit le jury d'appel, doit le faire par écrit auprès de l'arbitre principal au plus tard 30 minutes après la fin de la partie ayant donné lieu au litige. Ce jury se réunira après la ronde dans les plus brefs délais et prendra en compte les éléments disponibles pour prendre une décision conforme ou différente de celle de l'arbitre. Cette décision, appliquée pendant la durée du tournoi, peut ultérieurement faire l'objet d'un appel devant la Commission d'Appel Sportif de la Fédération Française des Échecs.

L'arbitre principal — Les organisateurs

Pierre Lapeyre — Patrice Torres — Hervé Perrin